

Lettre d'information aux porteurs du FCP
GERER MONETAIRE
(Part Jour code ISIN **FR0010433185**
Part Trésor code ISIN **FR0010474577**
Part Institutionnel code ISIN **FR0010433177**)

Paris, le 15 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT, dans sa séance du 26 novembre 2018 a approuvé *le projet de changement de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement et du profil rendement/risque de votre FCP GERER MONETAIRE, entraînant de facto la modification de sa classification ainsi que de sa dénomination*

1. L'opération

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement UE2017/1131 sur les fonds monétaires, PALATINE ASSET MANAGEMENT a entamé une revue de sa gamme et a décidé de resserrer son offre sur ce type de produits. En raison du faible niveau d'encours de votre fonds GERER MONETAIRE, il a été décidé de le transformer en fonds obligataire, ce qui induit :

- ✓ la modification de l'objectif de gestion qui est désormais de rechercher une performance supérieure à l'Euribor 3 mois ;
- ✓ le changement d'univers d'investissement qui se compose désormais de titres de créances de toute maturité, d'émetteurs privés et publics majoritairement de haute qualité avec une limite de 20 % pour les émetteurs de qualité spéculative ;
- ✓ l'augmentation du profil rendement/risque du fait de la nature des titres détenus plus volatils, de la présence éventuelle de titres spéculatifs (limités à 20% de l'actif) et du risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés.

Ces modifications ont reçu l'agrément de l'AMF le 9 janvier 2019 et prendront effet le 1^{er} février 2019.

Elles impliquent également :

- ✓ le changement de classification du fonds, anciennement de classification « monétaire », il devient un fonds « obligations et autres titres de créances libellés en euro »,
- ✓ le changement de dénomination du fonds qui devient **PALATINE TAUX VARIABLE**;
- ✓ la fusion de la part « Institutionnel » avec la part « Trésor » qui prendra le nom de part « I ».

Nous vous précisons que, si cette opération ne vous convenait pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts** du FCP GERER MONETAIRE **pendant un mois** à compter de la date de réception du présent courrier d'information. En cas de rachat de part, la plus ou moins value réalisée sera fiscalisée.

2. Les modifications entraînées par l'opération

✓ **Les principales évolutions des caractéristiques de votre fonds concernent :**

	AVANT		APRES	
Dénomination FR0010433185 FR0010474577 Montant minimum de la 1 ^{ère} souscription FR0010433177	GERER MONETAIRE Part Jour Part Trésor Part Trésor : 10 parts Part Institutionnel		PALATINE TAUX VARIABLE Part R Part I Part I : 5 millions d'Euros Absorbée par la part I	
Classification AMF	Monétaire Court Terme		Obligations et autres titres de créance libellés en euro	
Objectif de gestion	Fournir aux porteurs un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires diminué des frais de gestion réels. Le rendement de chaque part varie en fonction du taux de frais de gestion qui lui est appliqué.		Recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence l'Euribor 3 mois sur la durée de placement recommandée.	
Indicateur de référence	L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé quotidiennement par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.		L'EURIBOR 3 MOIS (Euro Interbank Offered Rate) est le taux interbancaire offert par les banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts sur une durée de 3 mois.	
Zone géographique	Union Européenne		Pays de l'OCDE	
Placements	Exposition minimum	Exposition maximum	Exposition minimum	Exposition maximum
Titres spéculatifs	0%	0%	0%	20%
Instruments dérivés : Opérations d'arbitrage Change à terme Couverture risque de crédit Couverture risque de change	Néant Néant Néant Néant		OUI OUI OUI OUI	
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	-		-1 / +3	
Niveau de risque de change	0%		2% maximum	
Durée de placement recommandée minimum	1 jour		2 ans	

✓ **Le profil de risque**

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

Gérer Monétaire avait pour objectif de vous fournir un rendement en accord avec les taux des marchés monétaires via des investissements dans des instruments du marché monétaire et des obligations dont la maturité maximale était de 397 jours. Ces titres étaient émis ou garantis par un Etat membre de l'UE ou adhérent à l'espace économique européen et avaient un niveau de risque de crédit de haute qualité.

Votre fonds, une fois devenu Palatine Taux Variable, aura pour objectif de vous fournir une performance supérieure à celle de l'Euribor 3 Mois via des investissements dans des titres de créance, obligations et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés et étatiques de l'UE et l'OCDE, sans contrainte de maturité. Outre des titres de créance de haute qualité, le fonds pourra investir dans des titres de qualité « spéculative » à hauteur de 20 % de son actif. Ainsi, les titres détenus pourront être plus volatils et le FCP pourra subir un risque sur les titres à caractère spéculatif et sur une utilisation des instruments dérivés non plus uniquement en couverture des titres mais également en exposition et arbitrage.

Gérer Monétaire devait respecter les limites réglementaires de sensibilité aux risques de taux et de liquidité (WAM et WAL) imposées par sa classification monétaire.

La sensibilité permet de mesurer la variation à la hausse ou à la baisse du prix d'une obligation (par voie de conséquence de la valeur liquidative de votre fonds obligataire) induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché. Palatine Taux Variable en tant que FCP obligataire aura une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts située entre -1 et +3. Sa stratégie d'investissement s'appuiera soit sur des instruments à taux variable, soit sur des instruments à taux fixe swapés afin de revenir à une indexation taux variable soit sur des titres indexés sur l'inflation.

✓ **Augmentation des frais : OUI**

	AVANT	APRES
Pour chaque part :		
Frais d'entrée	1%	0,50%
Frais de sortie	Néant	0,50%
Frais de gestion	Part Jour = 0,598%	Part R = 1,20%
Taux maximum TTC	Part Trésor = 0,179%	Part I = 0,60%
	Part Instit. = 0,112%	
Commission de surperformance	Néant	15 % TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indice Euribor 3M + 60 bps

Du fait d'un changement d'univers d'investissement plus varié donc plus complexe, les frais de gestion de votre fonds subiront une légère augmentation et seront en adéquation avec sa nouvelle classification.

3. les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du fonds** que vous trouverez ci-joint.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le nouveau prospectus de l'OPCVM est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. : Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du fonds.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE TAUX VARIABLE

Part I (Capitalisation) - FR0010474577

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de l'OPCVM est :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Euribor 3 Mois sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans. Il investit dans des obligations des titres de créance et des instruments du marché monétaire sans contrainte de notation et de maturité. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et de taux. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 20 % de l'actif net.

La stratégie d'investissement s'appuie plus particulièrement sur des instruments à taux variable mais également sur des instruments à taux fixe swappés pour revenir à une indexation taux variable et sur des titres indexés sur l'inflation.

L'indicateur de comparaison a posteriori est l'indice Euribor 3Mois.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre -1 et +3.

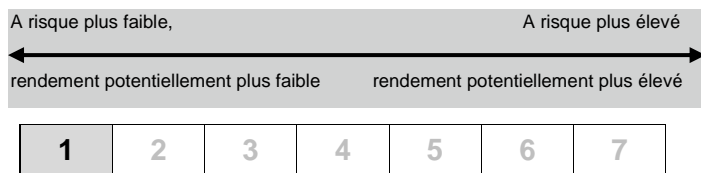
La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat est alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée de ce jour.

Durée de placement recommandée : 2 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du nouvel indicateur de référence du fonds sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète son exposition au risque de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque lié au recours aux IFT : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite de 100 % de son actif net, il existe un risque de baisse significative de sa valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	0,50 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,30 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % de la surperformance au-delà de l'Euribor3M+0,60 %

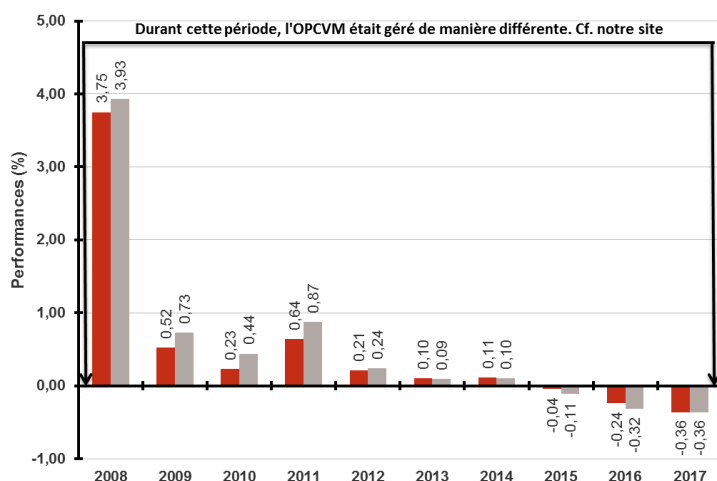
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont estimés en fonction du nouveau taux de frais de gestion qui sera appliqué à dater du 01/02/2019.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 6 et 7 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 25 mars 2007

Date de création de la part : 25 mars 2007

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence

EONIA jusqu'au 31/01/2019

Euribor 3M à compter du 01/02/2019, jour où le fonds change d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement.

Les performances passées ne sont donc plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 février 2019.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE TAUX VARIABLE

Part R (Capitalisation) - FR0010433185

Cet OPCVM est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de l'OPCVM est :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

L'OPCVM cherche à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Euribor 3 Mois sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans. Il investit dans des obligations des titres de créance et des instruments du marché monétaire sans contrainte de notation et de maturité. La répartition entre dette publique et dette privée et la répartition par pays varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit et de taux. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 20 % de l'actif net.

La stratégie d'investissement s'appuie plus particulièrement sur des instruments à taux variable mais également sur des instruments à taux fixe swapés pour revenir à une indexation taux variable et sur des titres indexés sur l'inflation.

L'indicateur de comparaison a posteriori est l'indice Euribor 3Mois.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre -1 et +3.

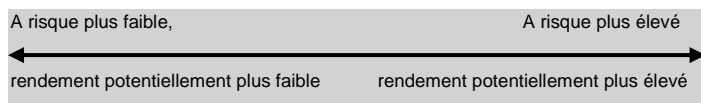
La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion. L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat est alors exécuté sur la base de la valeur liquidative de ce jour.

Durée de placement recommandée : 2 ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du nouvel indicateur de référence du fonds sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète son exposition au risque de taux.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque lié au recours aux IFT : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite de 100 % de son actif net, il existe un risque de baisse significative de sa valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	0,50 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,60 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % de la surperformance au-delà de l'Euribor 3M+0,60 %

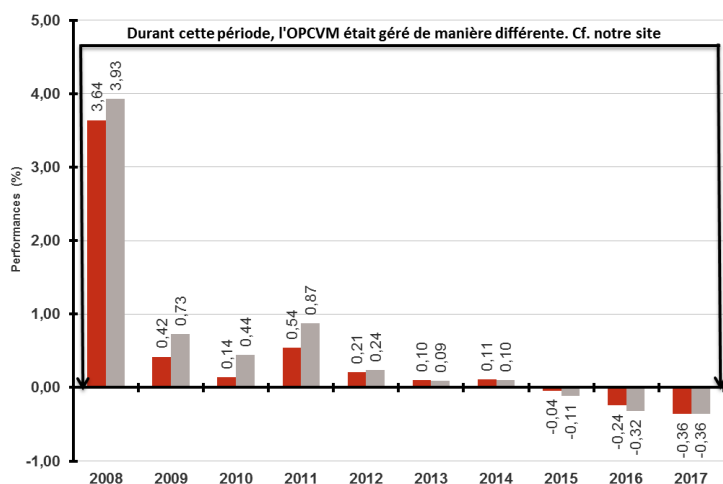
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont estimés en fonction du nouveau taux de frais de gestion qui sera appliqué à dater du 01/02/2019.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 6 et 7 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 25 mars 2007

Date de création de la part : 25 mars 2007

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence :

EONIA jusqu'au 31/01/2019

Euribor 3M à compter du 01/02/2019, jour où le fonds change d'objectif de gestion et de stratégie d'investissement.

Les performances passées ne sont donc plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats-Unis.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 février 2019..